

Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 9 juin 2010 de M^{mes} Catherine Buchet-Harder, Sophie Kuster, MM. Sylvain Clavel, Roland Crot, Jacques Hämmerli, Pascal Rubeli, Gilbert Schreyer, Olivier Tauxe et Jacques Baud: «Bonne intégration et cohésion sociale par la lecture».

Rapport de M. Sylvain Thévoz.

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 22 novembre 2011, a renvoyé la motion M-928 à la commission des arts et de la culture. La commission l'a traitée lors de 4 séances, le 17 septembre, le 8 octobre et le 19 novembre 2012, ainsi que le 28 janvier 2013. La présidence de la commission a été assumée par M. Olivier Baud. Les notes de séances ont été prises successivement par M^{me} Danaé Frangoulis et M. Clément Capponi, que nous remercions pour l'excellence de leur travail.

Rappel de la motion

Considérant:

- que Genève est une ville où la population étrangère est une des plus nombreuses du monde;
- que tant la politique officielle de notre Etat qu'un minimum de cohésion de notre société exigent une bonne intégration des étrangers qui souhaitent rester chez nous;
- que, si ce processus dépend d'abord d'eux-mêmes, il faut donner à ces étrangers les éléments leur permettant cette nécessaire intégration, et notamment une bonne connaissance de la nation dans laquelle ils souhaitent vivre;
- qu'une bonne connaissance du pays d'accueil, de son histoire, de ses usages et de ses traditions propres est essentielle à cette intégration;
- que la lecture reste un instrument unique et irremplaçable pour apprendre à connaître le pays dans lequel on souhaite demeurer,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'acquérir régulièrement et en quantité suffisante dans les bibliothèques municipales de la ville tous les livres permettant de mieux connaître l'histoire de la Suisse, ses traditions ainsi que les personnalités qui ont marqué notre pays de leur empreinte;

- de promouvoir particulièrement et activement ces ouvrages par des actions concrètes, notamment auprès des étrangers et de la jeunesse étrangère, et d’encourager ainsi leur accessibilité.

Séance du 17 septembre 2012

Audition de M. Pascal Rubeli, motionnaire

M. Rubeli rappelle que cette motion a deux axes forts: 1) une bonne intégration des étrangers; 2) une meilleure cohésion sociale par la lecture. Selon lui, la proportion des étrangers présents à Genève par rapport à la population suisse est parmi les plus élevée du monde. Il faut permettre aux étrangers d’avoir des outils pour s’intégrer, surtout quand ils sont jeunes. Les bibliothèques doivent donc se doter de livres en quantités suffisantes portant sur la culture suisse et les moyens de s’intégrer. Il faut promouvoir et encourager, par des actions concrètes, la jeunesse étrangère à vivre en Suisse et s’intégrer à la société.

Un commissaire demande quelles sont les compétences à la lecture de jeunes étrangers qui ne pratiquent pas le français et ne maîtrisent pas toujours notre alphabet. Elle plaide pour un élargissement des documents aux différents supports informatiques, et pas seulement au livre. Plusieurs commissaires la rejoignent sur ce point.

M. Rubeli répond que, pour les jeunes scolarisés dans les écoles genevoises, la pratique du français, même basique, permet de comprendre et de consulter des livres didactiques. Concernant les supports informatiques, cela est évidemment souhaitable, du moment que les divers supports se combinent.

Un commissaire demande si les motionnaires souhaitent en rester aux traditions helvétiques ou si l’histoire genevoise sera également incluse dans le champ de la motion.

M. Rubeli répond que l’histoire genevoise peut évidemment trouver sa place. Il suffit de formuler un amendement.

Plusieurs commissaires pensent qu’il y a une confusion dans la motion entre population immigrante et population étrangère. C’est la première catégorie qui semble visée par la motion. Des ouvrages bilingues seraient intéressants, ainsi que dans d’autres langues que le français.

M. Rubeli rappelle qu’il n’est pas fait mention d’ouvrages rédigés en français dans la motion. La langue étant un moyen d’intégration important, il lui semble important que les livres soient disponibles dans cette langue, mais il est important que chacun puissent avoir accès aux documents nécessaires, dans leur langue maternelle si nécessaire. La motion peut bien entendu être amendée dans ce sens.

Une commissaire a des questions sur le public cible. Elle aimerait mieux le connaître, que ce soit en termes d'âge et d'origine ou de culture. Elle souhaite que l'on précise ce que l'on entend par cette notion «d'actions concrètes». Est-ce que l'apprentissage de la langue en fait partie? Elle ne comprend pas non plus à quels ouvrages il est fait référence, ce qui fait un ouvrage «suisse» ou pas. Elle souligne que les enfants scolarisés, qu'ils soient suisses ou non, ont accès à des cours d'histoire, de civisme et de littérature suisse à l'école. En quoi cela n'est-il pas suffisant?

M. Rubeli rappelle que le but de la motion est de donner la possibilité à ceux qui le souhaitent, qu'ils soient étrangers ou non, d'avoir accès à un système plus dynamique et plus intéressant de familiarisation avec la culture et les traditions suisses. Pour cela, il y faut de bons outils. Le public cible inclut tous les âges et n'exclut personne. Cette motion ne porte pas sur la naturalisation et n'a aucun objectif dans ce sens. Elle n'impose aucun support, mais demande simplement de mettre des outils à disposition en suffisance, et d'encourager leur disponibilité.

Plusieurs commissaires souhaitent obtenir un inventaire afin de voir ce qui est fait en l'état dans les bibliothèques municipales, ainsi qu'en matière d'intégration.

Les demandes d'auditions sont les suivantes: M. Goy, directeur ad interim des Bibliothèques municipales et président de la commission des bibliothèques de la Ville de Genève, M. Castella, délégué à l'intégration des étrangers, Bureau d'intégration des étrangers, M. Olivier Bois, directeur de la bibliothèque de la Croix-Rouge.

La demande d'audition de M. Goy est acceptée par 14 oui et 1 abstention. La demande d'audition de M. Castella est acceptée par 5 oui, 1 non et 9 abstentions. La demande d'audition de M. Bois est refusée par 6 non contre 5 oui et 4 abstentions.

Séance du 8 octobre 2012

Audition de M. Goy, directeur ad interim des bibliothèques municipales et président de la commission des bibliothèques de la Ville de Genève, de M^{me} Marie-Aude Python, responsable de l'unité projets transversaux à la direction du département, et M^{me} Joëlle Muster, adjointe scientifique aux bibliothèques municipales

M. Goy présente les collections des bibliothèques municipales. Il rappelle que les bibliothèques municipales sont un réseau composé de 7 bibliothèques (espaces jeunesse et espace adultes), 1 bibliothèque dédiée au sport, 2 discothèques, un service de bibliothèque hors murs (4 bibliobus, service à domicile). Il y a 173 collaborateurs fixes (160 employés et 13 auxiliaires).

Les collections sont composées de plus de 800 000 documents (368 000 titres). Il y a 40 000 nouveaux documents par an, 1 700 000 prêts annuel, et 700 prêts par jour. Les actions de médiation culturelle portent sur 1300 activités par an: animations, visites de groupe, expositions, etc., ce qui représente 22 000 visites.

Il donne quelques exemples de médiations culturelles: il y a des activités socioculturelles, des groupes d'apprentissage du français (en collaboration avec les Unités d'action communautaire de la Ville de Genève, l'Université ouvrière de Genève), des rencontres d'auteurs et d'illustrateurs genevois ou suisses. Des animations: contes bilingues, salons musicaux, Festival la Fureur de lire, Poésie en Ville, des animations pour l'escalade. Des parcours thématiques en ligne.

Concernant les visites de groupes, ce sont plus de 221 groupes, 768 accueils, 10 986 participants.

Exemple d'exposition: Aucun enfant n'est illégal. Manifestation Ville de Genève: Rousseau 2012.

Il présente aussi les actions à venir pour 2013: projet antenne citoyenne (en collaboration avec l'Etat et le Bureau de l'intégration des étrangers (BIE) opération pilote du programme Administration en ligne. Projet Femmes migrantes dans la salle de formation. Espace jeunesse: projet «Langues et langages». «Les malles multilingues», via le BIE. Manifestations en lien avec la Restauration et l'entrée de Genève dans la Confédération.

Concernant les documents touchants à l'histoire et aux traditions suisses, il y a 11 250 titres touchant à la Suisse (histoire, géographie, littérature, contes, folklore, musique, etc.). Livres: 8800 titres. CD: 1450 titres. DVD et multimédia: 1000 titres. Ressources électroniques: MX3.ch, Tout Apprendre. Il cite par exemple les biographies de personnalités suisses: 300 titres. Les contes suisses: 90 titres. Les méthodes de langue sont un axe fort de développement (en particulier pour l'apprentissage du français).

Les commissaires font part de leur satisfaction en matière d'offre, suite à cette présentation.

Un commissaire demande s'il est possible d'évaluer, en terme de pourcentage, la clientèle qui vient lire des documents liés à l'histoire suisse et genevoise.

M. Goy et ses collaboratrices répondent que, pour l'espace adulte, en ce qui concerne les documents d'histoire imprimée, il y a, en 2012, 24 000 prêts en regard de 1 700 000 prêts en tout. Il n'y a pas de chiffres ciblant l'histoire suisse en particulier. La BGE dispose aussi d'un ensemble de documents importants et plus pointus concernant l'histoire, sans compter les bibliothèques universitaires et les bibliothèques spécialisées du réseau romand Rero.

Un commissaire demande, sur les 11 250 ouvrages concernant la Suisse, quel pourcentage de livre sort sur chaque sujet.

M. Goy et ses collaboratrices répondent que les livres sur la Suisse sont des livres qui sortent globalement peu. Sur les 11 250 titres, chaque livre sort tout au plus 2 fois par année. Mais c'est une moyenne. Les bandes dessinées sortent plus. Les ouvrages sont souvent remplacés afin de donner envie aux lecteurs de lire. Concernant l'histoire suisse, le renouvellement est moins intense. Il y a donc un certain nombre d'ouvrages moins attractifs pour les lecteurs. L'histoire couverte par ces ouvrages est autant locale que régionale ou fédérale. Ils relèvent néanmoins que les bibliothèques mettent régulièrement en avant l'histoire suisse, locale et régionale, et la mettent en valeur.

Un commissaire demande en quelle langue sont les ouvrages.

M. Goy répond que l'ensemble des collections documentaires de la bibliothèque est en français.

Un commissaire demande quel est le contact entre la bibliothèque de la Cité et les autres bibliothèques, comme celle de la Croix-Rouge.

M. Goy et ses collaboratrices répondent que les bibliothèques municipales traitent des secteurs allant des tout-petits jusqu'au niveau de premier cycle universitaire. Les bibliothèques municipales recourent les documents existant à la BGE. Des actions spécifiques sont souvent organisées avec la bibliothèque de la Croix-Rouge. De nouvelles méthodes de langues ont été créées et distribuées dans les centres de requérants d'asile. La mise en valeur de la vie locale et de quartier a lieu à travers les bibliothèques de quartier qui prennent fortement en compte les thèmes de proximité et de leurs lecteurs. Les collaborations sont multiples, complémentaires et bien nourries.

Un commissaire demande si la population non-francophone vient facilement dans les bibliothèques ou si le fait que le fonds soit en langue française est un frein; de quelle manière les personnes qui ne sont pas inscrites dans le réseau sont informées des événements et animations, des médiations des bibliothèques municipales? Elle demande aussi quels sont les liens entre la bibliothèque de la Cité et les associations. L'augmentation du fonds serait-elle vraiment la bonne réponse pour augmenter l'intégration et la bonne cohésion sociale par la lecture? Ne faudrait-il pas plutôt s'intéresser à viser un public plus large avec le fonds existant?

M. Goy et ses collaboratrices répondent que les collections documentaires sont en français, mais que de nombreux ouvrages se trouvent aussi en anglais, italien, allemand, russe, etc. La bibliothèque de la Cité dispose même de périodiques en langue étrangère. Une enquête est actuellement menée pour savoir quelles sont

les langues maternelles des usager-e-s. Ce processus d'enquête est fait en lien avec la passerelle d'observation des publics. La demande est phénoménale pour les supports d'apprentissage de la langue française et la bibliothèque de la Cité n'arrive pas à faire face à cette demande. Concernant les ouvrages en langue étrangère, la question se pose de l'espace de stockage et du budget pour acquérir ce genre de livre, ainsi que les compétences linguistiques des bibliothécaires pour offrir des renseignements adéquats. Une collaboration avec le département de M^{me} Esther Alder a été entamée. Le projet «Malles aux livres», par exemple, est destiné aux écoles. Il vise à mettre à la disposition des écoles des livres pour les petits dans plusieurs langues. La bibliothèque de la Cité collabore aussi avec des associations. Ce sont elles qui ont les contacts avec les publics les plus difficiles à atteindre. Des actions de médiations culturelles avec des groupes d'apprenants du français ont lieu en partenariat avec les Unités d'action communautaire de la Ville de Genève, ou l'Université ouvrière de Genève.

Un commissaire demande ce qu'il en est des animations culturelles proposées par les bibliothèques, quelle en est la portée?

M. Goy et ses collaboratrices répondent que les bibliothèques municipales organisent de nombreuses manifestations culturelles. «Poésie en Ville», «Fureur de lire», et bien d'autres. L'accueil de classes (plus de 300 classes par an) et de crèches relève de la médiation documentaire. Un événement appelé «bébé lecteur» et qui s'adresse aux bébés de 0 à 2 ans et à leurs parents a beaucoup de succès. Un autre projet «Né pour lire» offre à chaque nouveau parent un coffret de livres à lire à leur bébé. Les activités hors murs touchent encore d'autres publics et sont organisées régulièrement. La tendance générale des bibliothécaires n'est plus de rester à l'abri derrière un bureau de prêt, mais d'aller à la rencontre des usagers pour accompagner ces derniers dans leurs recherches.

Un commissaire rappelle les deux demandes de la motion. La première: acquérir en quantité suffisante et régulière des livres visant à mieux connaître la culture suisse. Cela lui semble acquis. Par contre, concernant la deuxième demande qui vise à mettre en place des actions concrètes, il a de la peine à voir en quoi les projets présentés aident les étrangers à découvrir le pays et Genève en particulier.

Pour M. Goy et ses collaboratrices, tout dépend de la manière dont on veut connaître la Suisse, mais c'est par le biais de l'ensemble des activités organisées par les bibliothèques municipales que le but d'intégration visé par la motion leur apparaît atteint. La bibliothèque de la Cité dispose de la collection «Savoir Suisse» dans ses rayons qui donne accès à des informations sur des personnalités suisses et des problématiques liées au fonctionnement helvétique contemporain. Les bibliothèques doivent non seulement permettre à tout citoyen de trouver un ouvrage mais aussi d'avoir accès aux services de l'administration, ce qui

est de plus en plus le cas (nouveau service de référence en ligne, projet cantonal d'e-administration, liens avec les Points info-services dans les quartiers, projet interroGE). Depuis janvier 2012, une salle de formation a été créée à la bibliothèque de la Cité. Cette salle contient 8 ordinateurs et un poste de professeur. Un projet pour femmes migrantes, entre autres, y a lieu. Ce qui est clair, c'est que la demande pour le matériel et le document d'apprentissage des langues est fort.

Séance du 19 novembre 2012

Audition de M. André Castella, délégué à l'intégration des étrangers, Bureau d'intégration des étrangers (BIE)

M. Castella rappelle que le BIE rédige actuellement un Programme cantonal d'intégration (PCI), tout comme les 26 autres cantons suisses, sous la houlette de l'Office fédéral de l'intégration (OFI). Il explique qu'un rapport du Conseil fédéral de 2010 a permis de fixer de grands axes pour l'intégration, où l'apprentissage de la langue française et la connaissance du contexte de vie y sont des piliers essentiels. Il rappelle l'importance des bibliothèques comme lieux de savoirs et de transmissions culturels. A ses yeux, en renforcer l'attractivité est important. Pour M. Castella, cette motion promeut les bons éléments, c'est-à-dire la connaissance du tissu et de la culture locale, mais il rappelle que cette démarche doit être accompagnée par une bonne stratégie en termes de visibilité et de communication, et soutenue par l'introduction d'autres supports que le papier.

Un commissaire demande si quelque chose laisse penser à M. Castella qu'il y a une insuffisance dans les supports mis à disposition dans les bibliothèques municipales.

M. Castella lui répond que la Ville de Genève lui semble ni mieux ni moins bien pourvue que d'autres municipalités. Il est néanmoins toujours possible de rendre l'offre plus visible par de nouvelles signalétiques. Toute initiative favorisant l'intégration semble utile au BIE qui promeut toute démarche allant dans ce sens. Néanmoins, M. Castella indique que, s'il le pouvait, il emploierait moins souvent les termes «intégration des étrangers», car il apparaît que la cohésion sociale est aussi un problème de précarité. Bon nombre de personnes touchées par la précarité ne sont pas des étrangers. Une approche générale doit être adoptée. Approche que promeut la Ville de Genève en matière d'intégration selon lui.

Un commissaire demande à M. Castella de préciser ce qu'il entend par «intégration».

M. Castella répond qu'il y a autant de définitions de l'intégration que de sociologues. Il confirme par ailleurs qu'il est tout à fait défavorable à l'amalgame créé par le terme «étrangers», parce que chaque personne est différente. Le diplomate

comme la personne sans statut légal sont des étrangers. Les étrangers ne sont pas un groupe homogène auquel on s'adresse comme à une équipe de foot. Le BIE pourrait promouvoir l'intégration ordinaire, mais il lui semble que le travail des écoles est plus efficace pour cela. Un enfant qui fréquente une école ou qui mène des activités extrascolaires s'intègre d'une manière ordinaire. L'intégration est un processus réciproque. S'il y a un groupe de personnes qui souhaite s'intégrer et en face des personnes qui ne les veulent pas, on aura un problème. Et ce n'est pas uniquement en mettant des livres en français sur des étagères que l'on peut espérer toucher la population étrangère. Il faut trouver différents moyens, comme des traductions ou des livres en version bilingue, par exemple.

Séance du 28 janvier 2013

Un commissaire propose une nouvelle rédaction de la motion concernant les invites pour le Conseil administratif comme suit:

- de promouvoir, dans les bibliothèques municipales et la bibliothèque de Genève, par des actions d'information et de sensibilisation, notamment auprès des nouveaux arrivants et des personnes allophones, l'offre de documents de toute nature et en toute langue concernant l'histoire, les traditions et les personnalités genevoises, régionales, et suisses;
- de développer l'offre de méthode d'apprentissage du français pour allophones et l'information sur la disponibilité de ces méthodes;
- d'offrir à tout-e nouveau/elle citoyen-ne genevois-e un coffret de documents imprimés numériques et audiovisuels sur Genève et son histoire.

Après une discussion générale, il est proposé de passer au vote.

Le premier sous-amendement concernant la première invite qui supprime «notamment auprès des nouveaux arrivants et des personnes allophones» est accepté par 13 oui (2 EàG, 3 S, 1 Ve, 2 MCG, 3 LR, 2 UDC) contre 1 non (DC).

Le deuxième sous-amendement qui supprime «en toute langue» est accepté par 8 oui (3 LR, 2 MCG, 2 UDC, 1 DC) contre 3 non (1 EàG, 2 S) et 3 abstentions (1 EàG, 1 S, 1 Ve).

Ainsi sous-amendé: «de promouvoir dans les bibliothèques municipales et la Bibliothèque de Genève, par des actions d'information et de sensibilisation, l'offre de documents de toute nature concernant l'histoire, les traditions et les personnalités genevoises, régionales, et suisses», la première invite est acceptée par 12 oui (3 S, 2 Eà G, 1 Ve, 3 LR, 1 DC, 2 MCG) et 2 abstentions (UDC).

Le sous-amendement concernant la deuxième invite qui consiste à rajouter «de développer dans les bibliothèques municipales l'offre de méthodes d'appren-

tissage» est refusé par 8 non (3 LR, 2 UDC, 2 MCG, 1 DC) contre 6 oui (2 EàG, 3 S, 1 Ve).

Le premier sous-amendement concernant la troisième invite qui consiste à dire «proposer» au lieu «d’offrir» est accepté par 10 oui (1 EàG, 1 Ve, 3 LR, 2 UDC, 2 MCG, 1 DC) contre 1 non (S) et 3 abstentions (1 EàG, 2 S).

Le deuxième sous-amendement concernant la troisième invite qui consiste à remplacer «proposer» par «mettre à disposition» est accepté par 9 oui (2 EàG, 3 S, 1 DC, 3 LR) contre 4 non (2 MCG, 2 UDC) et une abstention (Ve).

Le troisième sous-amendement concernant la troisième invite qui consiste à supprimer «nouveau/elle citoyen-ne» est accepté par 12 oui (2 EàG, 3 S, 1 Ve, 1 DC, 2 MCG, 3 LR) contre 1 non (UDC) et 1 abstention (UDC).

Après discussion, les commissaires se mettent d’accord sur une formulation qui reprend les différents votes et les remarques subséquentes des commissaires.

L’invitation, modifiée comme suit, est soumise au vote: «d’acquérir dans les bibliothèques municipales et la Bibliothèque de Genève des documents de toute nature concernant l’histoire, les traditions et les personnalités genevoises, régionales et suisses, et d’en promouvoir l’offre par des actions d’information et de sensibilisation.»

La motion finale telle qu’amendée est acceptée par 12 oui (1 EàG, 3 S, 3 LR, 2 MCG, 1 DC, 2 UDC) et 2 abstentions (1 EàG, 1 Ve).

MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d’acquérir dans les bibliothèques municipales et la Bibliothèque de Genève des documents de toute nature concernant l’histoire, les traditions et les personnalités genevoises, régionales et suisses, et d’en promouvoir l’offre par des actions d’information et de sensibilisation.